



## Conseil économique et social

Distr. : générale  
11 mars 2019

Français  
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité d'experts de la Conférence des ministres africains**  
**des finances, de la planification et du développement économique**  
Trente-huitième réunion

Marrakech (Maroc), 20-22 mars 2019

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions statutaires**

### **Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport fait un résumé de l'appui qu'ont apporté, sur la période allant d'avril 2018 à janvier 2019, les organismes du système des Nations Unies opérant en Afrique à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), en passe de devenir l'Agence de développement de l'Union africaine. Il porte sur l'appui à la mise en œuvre des priorités de l'Union africaine aux niveaux régional et sous-régional, y compris celles définies dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, il donne un aperçu de l'assistance fournie par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique dans le cadre du partenariat renouvelé entre l'ONU et l'Union africaine sur l'intégration et le développement de l'Afrique pour la période 2017-2027. Il fait également une présentation sommaire de l'appui de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, et de plusieurs décisions prises par l'Union africaine au titre du programme d'infrastructure de son Agence de développement.

#### **II. Appui du système des Nations Unies dans le contexte du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique**

##### **A. Appui du secrétariat conjoint au Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique**

###### **1. Séminaire-retraite et dix-neuvième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique**

2. Au cours de la période considérée, le secrétariat conjoint du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique a organisé un séminaire-retraite de programmation concernant le Mécanisme à Nairobi. Les plans de travail thé-

---

\* E/ECA/COE/38/1/Rev.1.

matiques conjoints (2018-2019) issus du séminaire-retraite, qui guident actuellement les travaux du Mécanisme, ont été replacés dans le cadre du partenariat sur l'intégration et le développement de l'Afrique pour la période 2017-2027 sans perdre de vue les priorités régionales et sous-régionales. En partenariat avec les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour l'Afrique orientale et australe, et l'Afrique de l'Ouest et du Centre, le secrétariat conjoint est convenu du thème de la dix-neuvième session annuelle du Mécanisme « Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine pour gagner la lutte contre la corruption : un chemin durable vers la transformation de l'Afrique ». Pour améliorer la communication au sein des groupes thématiques et entre eux, le secrétariat a élaboré une plate-forme d'échange d'informations et de collaboration, qui devrait être lancée prochainement.

## **2. L'Union africaine, les réformes de l'ONU et le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique**

3. Des décisions importantes concernant les réformes institutionnelles de l'Union africaine ont été prises au trente et unième Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu à Nouakchott du 25 juin au 2 juillet 2018 sur le thème « Gagner la lutte contre la corruption : un chemin durable vers la transformation de l'Afrique » et à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine tenue à Addis-Abeba les 17 et 18 novembre 2018. Pour sa part, le Secrétaire général a proposé des mesures et recommandations décisives susceptibles de repositionner le système des Nations Unies pour le développement dans la mise en œuvre du Programme 2030.

4. En ce qui concerne les réformes de l'Union africaine, celles qui suivent revêtent une importance particulière pour le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique : a) réorganisation de la structure et des fonctions de la haute direction de la Commission de l'Union africaine ; b) approbation du mandat de l'Agence de développement de l'Union africaine après la décision prise en janvier 2017 de transformer l'Agence de planification et de coordination du NEPAD ; c) réforme institutionnelle du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ; et d) établissement d'une division du travail efficace entre l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les États membres et les organisations continentales. En mai 2018, l'Assemblée générale a adopté la résolution 72/279 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. À la section de cette résolution intitulée « Réaménagement de l'approche régionale », l'Assemblée générale a réaffirmé la vocation et les fonctions assignées au système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, y compris les commissions économiques régionales et les équipes régionales du système des Nations Unies pour le développement, et souligné qu'il était nécessaire de continuer de les adapter à l'objectif de concourir à la réalisation du Programme 2030 et de réaménager les structures régionales, sans perdre de vue qu'il n'existe pas de solution universelle ; elle a également souligné qu'il était nécessaire de remédier aux lacunes et aux chevauchements au niveau régional et souscrit à l'idée de procéder à un réaménagement progressif du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional.

## **3. Réponse du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique aux réformes en cours de l'Union africaine et de l'ONU**

5. En octobre 2018, le secrétariat du Mécanisme a fait réaliser deux études, l'une sur le renforcement de la coordination sous-régionale à l'appui de l'Union africaine et du NEPAD, et l'autre sur l'amélioration du suivi et de l'évaluation au sein du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. La première étude visait à mettre à profit la dynamique des réformes de l'Union africaine et de l'ONU pour fournir, au niveau sous-régional, un appui plus coordonné et mieux adapté aux objectifs poursuivis, tout en établissant, aux niveaux national et régional, des rapports dynamiques avec les mécanismes de coordination des

Nations Unies. La deuxième étude avait pour objectif d'établir un cadre qui permettrait aux mécanismes de suivre les progrès accomplis et les résultats obtenus dans la mise en œuvre des activités prioritaires convenues à l'appui de l'Union africaine et de ses organes. Les versions préliminaires de l'étude, qui ont été présentées pour examen à deux réunions de groupe spécial d'experts tenues à Nairobi en décembre 2018, sont actuellement en cours de finalisation.

6. Le 10 décembre 2018, la CEA a tenu à Addis-Abeba une réunion conjointe avec le Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable Afrique orientale et australe, et le Groupe régional Afrique de l'Ouest et du Centre. La réunion avait pour objectif général, d'une part, de développer une compréhension commune des incidences des initiatives de réforme en cours de l'ONU sur les fonctions des différentes entités, d'autre part, d'examiner les stratégies de renforcement de la collaboration. Les participants à la réunion sont convenus des modalités de suivi et de mise en œuvre de la première phase des mesures d'optimisation des réformes de l'ONU au niveau régional, ce qui leur a permis d'élaborer un plan de travail conjoint. Ils sont également convenus d'intégrer et d'harmoniser les priorités stratégiques de l'Union africaine, les sept initiatives stratégiques des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable,<sup>1</sup> du partenariat sur l'intégration et le développement de l'Afrique pour la période 2017-2027, du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et du Cadre de développement Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## **B. Activités menées par les groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique**

### **1. Croissance économique durable et inclusive, industrie, commerce, agriculture et agro-industrie et intégration régionale**

7. Au cours de la période considérée, le groupe thématique a contribué à élaborer l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine grâce au soutien qu'il a apporté à l'Union africaine. (Voir en annexe la composition des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique). Actuellement, il mène les travaux préparatoires pour le lancement de la deuxième phase des négociations relatives à l'accord. Cette phase portera sur l'investissement, les politiques de concurrence, les droits de propriété intellectuelle et le commerce électronique. Par ailleurs, avec le soutien de l'Union européenne, il aide les pays à élaborer des stratégies nationales de mise en œuvre de la Zone de libre-échange. Le groupe thématique a activement participé à la première Conférence mondiale sur l'économie bleue durable, tenue à Nairobi du 26 au 28 novembre 2018, sur le thème « l'économie bleue et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». À cette occasion, il a organisé plusieurs manifestations, qui ont produit des résultats qui devraient permettre d'orienter les activités à venir. Le groupe thématique a aussi activement soutenu le programme de numérisation de l'Union africaine, notamment le commerce électronique et l'identification numérique.

8. Le groupe thématique a ciblé 40 pays africains au cours de la première phase du Plan d'Action régional (2012-2018) de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales en réponse aux problèmes auxquels se heurtent les systèmes statistiques nationaux, notamment les systèmes africains, pour produire des données statistiques de qualité sur l'alimentation et l'agriculture. À cet égard, le groupe thématique a élaboré des directives, des manuels, du matériel didactique et des documents de travail techniques et

<sup>1</sup> Stratégie d'appui aux pays à revenu intermédiaire ; Cadre stratégique d'appui pour un développement résilient en Afrique ; Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs Stratégie pour le Sahel ; Stratégie d'appui aux petits États insulaires en développement et aux pays de l'océan Indien ; Initiative sur la Corne de l'Afrique ; et Initiative de cartographie des migrations.

il a mené des activités d'assistance technique et d'évaluation de pays. Il a également aidé à dispenser une « assistance technique accélérée ». L'accent a été mis, d'une part, sur la manière dont les gouvernements pourraient mieux organiser et gérer leurs systèmes statistiques, d'autre part, sur l'assistance technique et la formation du personnel des bureaux nationaux de statistique et des ministères de l'agriculture. Le groupe thématique s'est par ailleurs associé aux efforts visant à harmoniser les indicateurs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 relatifs au secteur de l'agriculture.

## 2. Infrastructures

9. Au cours de la période considérée, le groupe thématique a renforcé son appui aux États membres pour la conception et la mise en œuvre de politiques et de programmes propres à favoriser l'établissement de partenariats publics-privés dans les projets d'infrastructures, notamment d'infrastructures énergétiques. Ainsi, il a dispensé une formation sur la mise au point d'un modèle d'énergie hybride en Éthiopie, puis lancé des évaluations de la sécurité routière au Cameroun et en Ouganda et mené des campagnes et des activités de sensibilisation en appui au protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire. En outre, le groupe thématique appuie l'élaboration d'une stratégie de développement de la bioénergie et de plans d'investissement pour l'Afrique centrale et l'Afrique orientale. Dans le cadre des activités annuelles de présentation aux parties prenantes des projets du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) de l'Union africaine, le groupe thématique a organisé la quatrième « semaine PIDA » à Victoria Falls (Zimbabwe) en novembre 2018 sur le thème « Mise en œuvre du PIDA par le biais d'une bonne gouvernance – réaliser une infrastructure intelligente pour l'intégration de l'Afrique ». Le groupe thématique a par ailleurs organisé une concertation politique sur le Programme à Addis-Abeba en décembre 2018, l'objectif étant d'encourager les parties prenantes à se mobiliser et de mettre en place un processus de recherche de consensus avec les États Membres.

10. Le groupe thématique continue d'apporter son appui à l'initiative du Marché unique du transport aérien africain. Les textes réglementaires et institutionnels relatifs à la Décision de Yamoussoukro, qui constituent le cadre réglementaire et de gestion du Marché unique du transport aérien africain, ont été adoptés en marge de la trentième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba du 22 au 29 janvier 2018. Le groupe de travail ministériel, constitué pour assurer la création et l'opérationnalisation du Marché unique du transport aérien africain, a tenu sa quatrième réunion à Lomé en mai 2018. L'un des principaux résultats en a été l'adoption d'un mémorandum d'accord sur la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro, qui sera signé par tous les États signataires du Marché unique du transport aérien africain. Les ministres africains des transports, lors d'une réunion tenue à Luanda en novembre 2011, avaient adopté le plan d'action pour la sécurité routière en Afrique et la Déclaration de Luanda. Dans la Déclaration, le troisième dimanche du mois de novembre, actuellement observé comme Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route, a été déclaré Journée africaine de la sécurité routière. Le groupe thématique a également mis au point un programme spécial consacré aux politiques nationales de transport maritime afin d'aider les États membres à prendre en compte les questions maritimes et de transport maritime dans leurs plans et politiques de développement national.

## 3. Valorisation du capital humain, santé, nutrition, science, technologie et innovation

11. Au cours de la période considérée, le groupe thématique, en partenariat avec le Gouvernement kenyan, a organisé la Conférence panafricaine de haut niveau sur l'éducation à Nairobi du 25 au 27 avril 2018. Cette conférence a offert aux États membres une plateforme d'échange d'informations sur les efforts visant à atteindre l'objectif de développement durable 4 et à mettre en œuvre la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025 à l'ap-

pui de l'Agenda 2063. Elle a permis aux participants de réfléchir sur leurs efforts et de se préparer pour la Réunion mondiale sur l'éducation, organisée à Bruxelles du 3 au 5 décembre 2018 et le Forum politique de haut niveau prévu à New York du 9 au 18 juillet 2019. Également à cette conférence, les participants ont adopté la Déclaration de Nairobi et l'appel à l'action sur l'éducation - créer le lien entre les cadres d'éducation continental et mondial pour l'Afrique que nous voulons.

12. Du 4 au 6 octobre 2018, le groupe thématique a organisé à Dakar le salon 2018 de l'innovation dans le secteur de l'éducation en Afrique. L'objectif de cette manifestation était de soutenir la création d'une plateforme multisectorielle d'échange de données d'expérience sur les innovations pertinentes qui prennent en charge les défis de l'éducation en Afrique. En partenariat avec plusieurs institutions, le groupe thématique s'est employé à promouvoir l'enseignement de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (initiative STEM), notamment dans le cadre d'une formation régionale à Dakar en novembre 2018 sur la modification de l'écart entre hommes et femmes dans ce domaine dans les pays africains francophones. Le groupe thématique a appuyé les activités organisées au profit du Centre international pour les filles et les femmes en Afrique de l'Union africaine au titre de son programme sur l'éducation des filles non scolarisées. Le groupe a également organisé, à Addis-Abeba en mai 2018, un atelier de consultation et d'échange de données d'expérience sur la consolidation de la paix et la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation et appuyé l'Union africaine dans le cadre de son portefeuille de la science, de la technologie et de l'innovation en procédant à une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie 2024 de la science, de la technologie et de l'innovation pour l'Afrique, assortie d'une proposition visant à mettre en œuvre, sur cinq ans au cours de la période 2019-2024, un programme de science, de technologie et d'innovation ; et d'initiatives d'interventions stratégiques à mener éventuellement.

13. Le groupe thématique a aidé la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement gabonais par l'intermédiaire de l'Agence gabonaise d'études et d'observation spatiale à organiser, du 19 au 23 novembre 2018 à Nairobi, le premier forum pour la mise en œuvre du programme de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité en Afrique, sur le thème « débloquer le potentiel de l'observation de la terre en tant que moteur du développement durable de l'Afrique ». Cette manifestation, organisée en application de la priorité 4 de la Stratégie 2024 de la science, de la technologie et de l'innovation pour l'Afrique, visait à renforcer la capacité du continent à accéder aux applications d'observation de la Terre pour le développement durable et à les appliquer. La Commission de l'Union africaine a lancé le Conseil africain de la recherche scientifique et de l'innovation, lors d'une conférence tenue à Abuja (Nigéria), du 27 au 29 novembre 2018. À cette occasion, la Commission scientifique et technique de recherche a été confirmée comme secrétariat du Conseil.

#### **4. Travail, création d'emplois, protection sociale, migrations et mobilité**

14. Le groupe thématique a participé à la création du Groupe de haut niveau sur les migrations en Afrique, qui fixe des orientations générales et donne un appui aux concertations politiques pour présenter la position africaine sur les migrations internationales. Il a participé au processus qui a conduit à l'adoption de la Position africaine commune sur la migration. À la demande du Groupe de haut niveau, le groupe thématique a établi un rapport intitulé « African Migration Facing Facts, Embracing Opportunities and Mitigating Challenges (Migration africaine : accepter les faits, saisir les opportunités et atténuer les difficultés) ». Ce rapport est un outil fondé sur des données probantes qui facilitera les activités de mobilisation et de sensibilisation menées à l'intention des États membres et des gouvernements, des citoyens et des partenaires internationaux de développement.

15. À Yaounde en mars 2018, le groupe thématique a organisé un séminaire consacré à l'analyse de la situation actuelle et des mesures visant à réduire le nombre de passagers clandestins. Un programme spécial y a été mis au point

pour réintégrer la Somalie dans le secteur maritime mondial après plus de deux décennies de guerre civile, qui ont ruiné le secteur et les infrastructures maritime du pays. Avec l'assistance technique du groupe thématique, la Somalie a créé le Département de l'Administration maritime au Ministère des ports et des transports maritimes afin de superviser le secteur maritime du pays et de veiller à ce que les conventions de l'Organisation maritime internationale soient respectées. Ce département jouera un rôle clef dans les efforts déployés par le pays pour lutter contre les actes de piraterie, les vols à main armée et d'autres formes de criminalité dans les eaux au large des côtes somaliennes, et par contrecoup, le trafic maritime dans la région et le commerce mondial seront facilités.

## 5. Égalité des sexes et autonomisation des femmes et des jeunes

16. Partant du thème retenu par l'Union africaine pour 2017, à savoir la « valorisation du dividende démographique par des investissements consacrés à la jeunesse », le groupe thématique a mis au point un certain nombre d'initiatives clefs pour appuyer la mise en œuvre de la feuille de route de l'Union africaine concernant le dividende démographique. Les initiatives sont les suivantes : a) la publication du Rapport sur l'état de la jeunesse africaine, qui repose sur les quatre piliers de la feuille de route ; et l'élaboration d'un indice de la jeunesse, qui sera utilisé pour rendre compte des activités consacrées au développement de la jeunesse en Afrique et de la Décennie de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels 2018-2027. Pour ce qui est de la dernière initiative, une stratégie de la décennie a été élaborée puis présentée aux États membres lors du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport, réuni à Alger du 21 au 25 octobre 2018. La stratégie de la décennie a été approuvée par l'Assemblée de l'Union africaine, à sa trente-deuxième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba les 10 et 11 février 2019.

17. Grâce à un programme de bourses pour les jeunes africains, le groupe thématique a contribué à la mise en place d'une masse critique de compétences en formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation de politiques devant faciliter la mise en œuvre du programme de transformation de l'Afrique. Trente jeunes venant de vingt-cinq pays africains ont été acceptés dans ce programme, accueilli par la CEA et qui, après une année, s'est terminé le 30 septembre 2018. Les jeunes boursiers ont produit 40 documents de recherche.

18. En étroite collaboration avec l'Union africaine et le Gouvernement angolais, le groupe thématique a en outre appuyé la création du Réseau panafricain de la jeunesse sur la culture de la paix. En ce qui concerne l'égalité des sexes, le Président de la Commission de l'Union africaine a appelé à l'organisation d'une vaste campagne pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des enfants en Afrique. Par l'intermédiaire d'un comité de pilotage coprésidé par le Département Femmes, Genre et Développement de la Commission de l'Union africaine et des membres du groupe thématique, de nombreux organismes des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux se sont réunis pour définir la portée et la nature de la campagne, qui devrait être lancée en 2019 par le Président de l'Union africaine.

## 6. Questions humanitaires et gestion des risques de catastrophe

19. Le groupe thématique a participé aux discussions visant à aligner le pacte mondial sur les réfugiés et la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de 2016. Afin de poursuivre et d'intensifier les efforts de gestion des déplacements forcés en Afrique, il a organisé en 2018 deux sessions du programme de formation de l'Union africaine sur le droit et les politiques humanitaires, qui ont réuni les responsables des États membres en charge des déplacements forcés pour échanger leurs vues sur les questions relatives aux migrations forcées. Les sessions de formation ont contribué à renforcer les efforts de large diffusion de la loi type de l'Union africaine sur la Convention de Kampala. Le groupe thématique a également collaboré avec l'Union africaine à l'organisation du sixième colloque annuel de l'Union africaine sur l'aide humanitaire, à Nairobi du 25 au 30 novembre 2018 sur le thème « Réfugiés, rapatriés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays : vers des solutions durables

aux déplacements forcés en Afrique ». Cette manifestation a relancé l'appui du groupe thématique à l'Union africaine, notamment avec la proposition qu'il a faite concernant le thème de 2019.

20. Le groupe thématique a continué de renforcer son appui à diverses initiatives d'aide humanitaire et de gestion des risques de catastrophe en mettant à leur disposition des capacités et des compétences techniques, l'objectif étant d'améliorer les techniques de prévision, de prévention et de réaction et les capacités d'adaptation de l'Union africaine dans le cadre de la Position africaine commune sur l'efficacité humanitaire de 2016. Pour aider les pays à établir des rapports sur le système de suivi du Cadre de Sendai, le groupe thématique a organisé quatre formations régionales et une formation nationale en Ethiopie auxquelles ont participé les organisations suivantes : Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Au niveau sous-régional, la CEEAC et la CEDEAO ont aligné leurs plans d'action de réduction des risques de catastrophe sur le Cadre de Sendai, et d'autres communautés économiques régionales sont également en train de le faire. Le groupe thématique a aidé la Commission de l'Union africaine à élaborer un cadre de suivi et de communication d'informations pour le programme d'action relatif à l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique.

## **7. Environnement, urbanisation et population**

21. Au cours de la période considérée, le groupe thématique a aidé la Commission de l'Union africaine à mettre la dernière main au cadre de gestion durable des forêts en Afrique, qui devrait être adopté par les États membres de l'Union africaine en avril 2019. Il a continué de prêter son appui à la Commission de l'Union africaine dans la mise en œuvre de la stratégie sur la faune sauvage en Afrique, puis aux Comores, à Maurice et aux Seychelles dans la préservation de la diversité biologique et dans la mise en place de réserves de biosphère, et enfin à la Grande muraille verte pour le Sahara et à l'initiative pour le Sahel, qui a été récemment étendue à la région de la SADC. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, le groupe thématique a co-organisé la Journée de l'Afrique en marge de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Katowice (Pologne) du 2 au 14 novembre 2018.

22. Entre autres domaines d'activité du groupe, on peut mentionner la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement, la météorologie et l'hydrologie, les questions maritimes, la gestion des eaux souterraines, la collecte des eaux de pluie et l'élaboration d'approches novatrices de gestion durable des ressources naturelles. La célébration de la Journée de l'environnement Wangari Maathai à Niamey le 4 mars 2018 a été l'occasion de sensibiliser et de mobiliser le public autour des questions relatives à l'environnement. Le Groupe a été un partenaire clef dans l'organisation de la septième semaine africaine de l'eau, qui a eu lieu à Libreville du 29 octobre au 2 novembre 2018, sur le thème « Vers la réalisation de la sécurité de l'eau et de l'assainissement gérée de manière sûre pour l'Afrique ».

23. Le groupe thématique a élaboré un cadre régional harmonisé de mise en œuvre, de suivi et d'établissement de rapports concernant le Nouveau Programme pour les villes en Afrique. Ce cadre aidera les pays à faire apparaître clairement l'importance capitale de l'urbanisation aux niveaux régional, national et infranational. Il a été approuvé par les représentants des ministères africains du logement et du développement urbain au cours de la troisième session ordinaire du Comité technique spécialisé sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation, qui s'est tenue à Addis-Abeba en décembre 2018.

24. Les membres du groupe thématique ont contribué à l'organisation à Accra en octobre 2018 de l'examen quinquennal de la Déclaration d'Addis-Abeba

sur la population et le développement. C'était le premier examen de fond de la Déclaration, qui s'inscrit dans le prolongement de l'examen, 20 ans après, du Programme d'Action de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue en 2013. Le rapport du continent, qui présentait un résumé des grandes tendances, des principaux enseignements tirés et des principales recommandations formulées, a servi de document de base et de document final pour la réunion d'examen tenue à Accra, et sera pris en compte dans les débats au niveau mondial. Les débats au niveau mondial auront lieu en avril 2019, dans le cadre de la Commission de la population et du développement. La date a été fixée pour marquer le vingtième anniversaire du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

## **8. Sensibilisation, information, communication et culture**

25. Le groupe thématique continue d'appuyer la mise en œuvre de la Charte de la renaissance culturelle africaine et la révision du plan d'action pour les industries culturelles et créatives dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2013-2023). La coopération a été renforcée avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), son bureau régional pour la SADC et l'Organisation régionale de coopération des chefs de police de l'Afrique australe dans la prévention et la lutte contre le trafic illicite de biens culturels. Le cinquième Congrès culturel panafricain, tenue à Addis-Abeba en septembre 2018, a entériné son cadre d'action. Il a également demandé que des approches modernes en faveur du développement du secteur créatif africain soient prises en compte dans l'examen du plan d'action de l'Union africaine pour les industries culturelles et créatives.

26. Pour ce qui est de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, le Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, à sa treizième session, tenue à Port-Louis du 26 novembre au 1 décembre 2018, a ajouté quatre inscriptions du patrimoine culturel africain sur les listes mondiales du patrimoine culturel immatériel. Ainsi, on compte 59 éléments du patrimoine culturel immatériel en Afrique. Parallèlement, l'inscription de deux nouveaux sites de pays africains à la quarante-deuxième session du Comité du patrimoine mondial, qui s'est tenue à Manama du 24 juin au 4 juillet 2018, a porté à 131 le nombre total de sites africains du patrimoine mondial.

## **9. Gouvernance, paix et sécurité**

27. Au cours de la période considérée, plusieurs activités ont été menées pour appuyer la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Dans le domaine de la prévention et de la médiation des conflits, ainsi que de la pérennisation de la paix, le groupe thématique a collaboré étroitement avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales dans l'organisation d'activités de diplomatie préventive et de médiation inclusive. Il a également collaboré avec le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide concernant l'appui à apporter à l'initiative de l'Union africaine visant à faire prendre en compte les indicateurs relatifs à la prévention des atrocités dans les systèmes d'alerte rapide des communautés économiques régionales.

28. Dans le cadre de la « lutte contre les conflits », le groupe thématique a participé aux activités visant à renforcer les capacités opérationnelles d'intervention de l'Union africaine, notamment à l'examen des documents opérationnels d'orientation, à la planification des formations, à l'organisation d'exercices sur le terrain, à la constitution de fichiers de capacités de réserve civiles et de police, et à l'amélioration de la planification des opérations et des mécanismes de responsabilisation. Pour aider à mettre en œuvre le programme concernant l'égalité des sexes, les femmes et la paix et la sécurité, le groupe thématique a apporté son appui à l'élaboration de politiques de déontologie et de discipline, et de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il a également continué à collaborer avec l'Union africaine dans la lutte contre les mines à l'occasion des missions d'évaluation dirigées par l'Union africaine dans les



États membres. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA) a continué de renforcer les capacités de réserve de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux, l'objectif étant d'assurer la cohérence de leurs opérations avec la mise en œuvre du plan de travail quinquennal stratégique (2016-2020) de Maputo de la Force africaine en attente.

29. En ce qui concerne les « causes profondes et la promotion de la résilience et du développement », le groupe thématique a, par l'intermédiaire de l'Union africaine, prêté son appui à la Commission du bassin du lac Tchad dans l'élaboration de la stratégie régionale de la Commission, qui porte notamment sur la réintégration des ex-combattants. La collaboration avec l'Union africaine implique aussi un appui aux initiatives visant à inscrire durablement les modes alternatifs de règlement des conflits dans les mesures de prévention adoptées par l'Union africaine pour faire taire les armes d'ici 2020. Par ailleurs, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies poursuivent leurs consultations sur les stratégies de paix, de sécurité et de développement dans la région du Sahel.

## **C. Activités des mécanismes de coordination sous-régionale**

### **1. Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique centrale**

30. Le mécanisme vise à promouvoir la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique centrale. À cet égard, au cours de la période considérée, 17 organismes et institutions des Nations Unies ont collaboré avec les communautés économiques régionales pour déterminer les projets pertinents pour le développement et la transformation durables de la sous-région, le principal critère utilisé étant les liens entre le(s) projet(s) et les groupes et sous-groupes thématiques du Mécanisme. Vingt-quatre projets ont été présélectionnés, et 15 finalement retenus. Sept autres projets ont été présentés aux donateurs en tenant compte de leur importance, de leur impact potentiel et de l'état de préparation de leur mise en œuvre.

31. La Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel est une initiative majeure mise en œuvre en Afrique centrale par le système des Nations Unies et l'Union africaine, avec l'appui du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale, qui assure le secrétariat du Mécanisme. La mise en œuvre de la stratégie devrait se traduire par un nouveau descriptif positif sur la région du Sahel, en particulier au regard des possibilités de développement durable des ressources naturelles potentielles de la région. Le Mécanisme aide les pays de la sous-région à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de diversification économique pour la transformation structurelle inclusive et durable.

### **2. Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique orientale et l'Afrique australe**

32. Le Mécanisme aide la Commission de l'Union africaine dans la formulation d'une stratégie touristique continentale et la création d'une organisation africaine du tourisme. Les activités principales menées à l'appui de la réalisation des deux initiatives s'inspirent du plan d'action pour le tourisme, approuvé par les ministres de l'Union africaine au cours de la première réunion du Comité technique spécialisé des transports, des infrastructures transcontinentales et interrégionales, de l'énergie et du tourisme, qui s'est tenue à Lomé en 2017. La nécessité urgente de mettre la dernière main à ces initiatives avant la prochaine réunion du Comité technique spécialisé prévue en 2019 a en outre été soulignée dans la Déclaration ministérielle de Lomé, adoptée à l'issue de la réunion. En conséquence, le groupe thématique s'est mis à élaborer la stratégie continentale et à rédiger les statuts de l'organisation africaine du tourisme.

33. Dans le cadre de la stratégie et de la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (2015-2063) et de leur plan d'action de mise en œuvre (2015-2030), le groupe thématique a mené une étude et tenu diverses consultations

sur le rôle des petites et moyennes entreprises dans le processus d'industrialisation de l'Afrique australe. Il a mis au point trois moyens d'intervention pour aider la SADC dans ses plans visant à améliorer les capacités de ce type d'entreprises dans le cadre du programme d'industrialisation régionale : a) un modèle de développement des capacités des petites et moyennes entreprises pour qu'elles renforcent leur rôle dans le processus d'industrialisation et les chaînes de valeur régionales ; b) un cadre régional pour augmenter le nombre de fournisseurs, l'accent étant mis sur le renforcement des moyens et des capacités des petites et moyennes entreprises de participer à la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation et des chaînes de valeur régionales ; et c) un cadre régional de mise en œuvre du programme d'appui aux petites et moyennes entreprises et des instruments connexes. L'étude et les résultats correspondants ont servi de contribution au Forum sur le développement industriel de la SADC, qui s'est tenu en novembre 2018. Le groupe thématique a également mené plusieurs activités à l'appui du programme minier de la SADC.

### **3. Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique du Nord**

34. Le Mécanisme s'emploie principalement à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 dans la sous-région. À cet effet, une feuille de route régionale a été adoptée pour la période 2018-2019 ; elle comprend quatre domaines transversaux : la compréhension et l'appropriation des objectifs de développement durable ; l'intégration et l'harmonisation de politiques publiques ; le renforcement des capacités nationales en matière de statistiques, de suivi et d'établissement de rapports ; la valorisation de la coopération Sud-Sud. Le Mécanisme a retenu la sécurité alimentaire et l'emploi comme domaines d'action prioritaires dans la sous-région. Dans cette optique, il a organisé un atelier de formation en décembre 2018 pour renforcer les capacités des instituts nationaux de statistique et les producteurs de données sectorielles dans les domaines de l'agriculture et la sécurité alimentaire.

35. Il s'est également appuyé sur diverses plateformes pour promouvoir la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et mis en évidence ses liens avec la mise en œuvre du Programme 2030 au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie. Les organismes et institutions du système des Nations Unies ont également collaboré étroitement en Mauritanie pour appuyer le processus d'examen national volontaire et en Tunisie, ils ont aidé à mettre en œuvre la stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques et à faire adopter les outils d'analyse intégrée rapide dans le plan de développement. Le même exercice a été réalisé au Maroc dans le cadre du programme conjoint des Nations Unies relatif au suivi et à l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable. En outre, le Mécanisme a organisé une réunion sur les objectifs de développement durable en Afrique du Nord, au cours de laquelle une publication sur la réalisation des objectifs de développement durable dans la région du Maghreb a été présentée et examinée. Cette publication a été lancée en novembre 2018 à la réunion du Comité intergouvernemental d'Experts du Bureau sous-régional.

### **4. Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Ouest**

36. Le Mécanisme poursuit ses efforts pour aider les communautés économiques régionales à mobiliser les institutions des Nations Unies autour d'objectifs communs, comme le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil au regard des réalisations de son groupe restreint et de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Le Mécanisme contribue également à l'étude prospective Sahel 2043, menée par le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest de la Commission économique pour l'Afrique dans le cadre d'un processus inclusif et régional. Les conclusions de la consultation régionale de haut niveau sur l'étude prospective du Sahel, organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement à Dakar, les 14 et 15 octobre 2015, sont utilisées pour orienter le processus.

37. La réunion annuelle de 2018 de la coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Ouest s'est tenue à Dakar en novembre 2018 avec pour thème « Mobiliser les efforts pour faire du Sahel un moteur du développement de l'Afrique de l'Ouest ». Cette réunion a offert aux participants l'occasion de débattre des différentes activités qu'ils mènent pour accompagner les efforts de développement en Afrique de l'Ouest en général, et dans la région du Sahel en particulier. Les participants ont engagé l'ONU à mettre les résultats des études prospectives du Sahel 2043 à la disposition de tous les acteurs du développement afin de mieux comprendre les aspirations des populations de la région du Sahel. Cette démarche devrait contribuer grandement à la réalisation des scénarios de développement les plus efficaces dans la région.

### **III. Appui de la Commission économique pour l'Afrique à la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et des décisions, résolutions et recommandations de l'Assemblée de l'Union africaine ayant tout particulièrement trait au programme d'infrastructure du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

#### **A. Mécanisme africain d'évaluation par les pairs**

38. Au cours de la période considérée, la CEA a fourni des services consultatifs et de renforcement des capacités et mis au point des produits du savoir sur le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. En ce qui concerne les services consultatifs, elle a aidé l'Égypte et le Niger à réaliser leurs auto-évaluations, Djibouti à harmoniser le programme d'action national du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs avec les stratégies nationales de développement, et la Sierra Leone à entamer la deuxième génération du processus d'examen. La CEA a dispensé des formations sur mesure aux centaines de parties prenantes du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs aux niveaux national et régional. Les formations portaient sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de programmes d'action nationaux conformes à l'Agenda 2063 et au Programme 2030. En outre, la CEA et l'Institut africain de développement économique et de planification ont élaboré un manuel de formation sur la base de la validation du système continental de suivi-évaluation et de production de rapports du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

39. La CEA a achevé une étude sur la participation éventuelle du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs au système d'alerte précoce et à la prévention des conflits en Afrique et a apporté une contribution de fond au programme en cours de renforcement du Mécanisme d'examen dans l'étude sur la nécessité d'une « nouvelle réflexion sur l'idée et la vision originale du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ». En conséquence, les chefs d'État de l'Égypte et du Niger ont signé, au titre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, un mémorandum d'accord pour le lancement de leurs exercices d'auto-évaluation. En juillet 2018, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a repositionné le Mécanisme comme outil d'alerte rapide pour la prévention des conflits sur le continent. De janvier 2016 à août 2018, la CEA a détaché un conseiller régional principal auprès du secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, qui a assumé les fonctions de conseiller technique principal du chef du secrétariat du Mécanisme.

## **B. Mise en application des décisions de l'Union africaine relatives au programme de développement des infrastructures de l'Agence de développement de l'Union africaine**

### **1. Intégration du programme de développement des infrastructures en Afrique dans les lois types des pays africains**

40. Dans sa décision 685 (XXX), l'Union africaine a salué et approuvé la version finale de la loi type sur les projets d'infrastructures transfrontalières en Afrique (loi type du PIDA) et les États membres à procéder à l'examen de la loi type du PIDA « en tant que partie intégrante des outils visant à stimuler les investissements du secteur privé dans les infrastructures transfrontalières ». L'Assemblée de l'Union africaine a également demandé à la CEA, à l'Agence du NEPAD et aux communautés économiques régionales d'aider les États membres à intégrer cette loi type au sein de leurs organes législatifs nationaux respectifs. En application de cette décision, la CEA a conçu une stratégie en deux étapes comportant des activités de sensibilisation et de localisation aux niveaux national et sous-régional. Au cours de la première phase, le processus a été mis en route dans quatre pays : Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda et Zambie. Forts du succès de la première phase, l'Institut africain de développement économique et de planification et la Division du renforcement des capacités de la CEA ont supervisé la deuxième phase qui ciblait la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya et le Sénégal. Les deux prochaines phases verront huit autres pays ciblés jusqu'à ce que les 16 projets approuvés par les chefs d'État au Sommet sur le financement des infrastructures en Afrique, tenue à Dakar les 14 et 15 juin 2014, soient mis en œuvre.

### **2. Initiative des fonds de pension**

41. Au Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures, les participants ont adopté le Programme d'action de Dakar, dans lequel ils ont invité les partenaires de développement, l'Agence du NEPAD, les communautés économiques régionales et les autres parties prenantes à mettre en œuvre les résultats de l'étude menée dans le cadre d'un projet mené par la CEA, Africa Investor et l'Agence du NEPAD, qui visait à faire passer les investissements des fonds de pension dans les infrastructures africaines de la moyenne actuelle de 1,5 % à 5 % sur une période de cinq ans. Le projet a démarré une étude de référence qui avait pour objet de mesurer, entre autres aspects, la propension à l'investissement de divers fonds, leur taille, leur cadre réglementaire et leurs garanties minimales. L'étude a été présentée aux fonds de pension à la Bourse de New York et à une réunion des parties intéressées au Zimbabwe. Une fois l'étude parachevée, la CEA et ses partenaires aideront les fonds de pension africains à en mettre en œuvre les recommandations.

### **3. Appui à l'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures**

42. La CEA et ses partenaires, dont les communautés économiques régionales et la Banque africaine de développement, ont aidé l'Éthiopie, le Kenya et le Soudan du Sud à mener à bien les projets du corridor Lamu-Soudan du Sud-Éthiopie par des initiatives visant les rendre plus attrayants aux yeux des investisseurs du secteur privé. La Commission a conduit une mission d'information au port de Lamu avec des représentants de haut niveau des trois pays. Des propositions ciblées ont été faites pour renforcer les activités de sensibilisation visant à accélérer la mise en œuvre du projet et à y intéresser fortement le secteur privé. Au cours de la Conférence sur l'économie bleue durable, tenue à Nairobi du 26 au 28 novembre 2018, la CEA a organisé une manifestation parallèle, à laquelle ont participé des ministres, des investisseurs du secteur privé et des représentants de la Banque africaine de développement, des communautés économiques régionales, de la société civile et des organisations non gouvernementales.

## IV. Conclusion

43. Il ressort clairement que le système des Nations Unies a collaboré étroitement avec l'Union africaine et ses organes, dont la Commission de l'Union africaine, le NEPAD, les communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales, dans la mise en œuvre de programmes de développement régionaux et sous-régionaux prioritaires énoncés tant dans l'Agenda 2063 que dans le Programme 2030. Ce faisant, ils ont collaboré dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale et de ses mécanismes de coordination sous-régionale pour assurer la cohérence des actions et une prestation efficace et rationnelle. Aux niveaux régional et sous-régional, les secrétariats des mécanismes ont continué de fournir un appui opérationnel et des plateformes leur permettant de bien fonctionner et de débattre des questions de nature à leur faire enregistrer des résultats concrets. Les études sur le renforcement des mécanismes de coordination sous-régionale, et sur le suivi et l'évaluation dans le Mécanisme de coordination régionale méritent d'être signalées. Dans leur quête permanente de veiller à être toujours en phase avec leur objectif, le Mécanisme de coordination régionale et ses dispositifs de coordination sous-régionale organiseront leurs travaux autour des sept domaines prioritaires de l'Union africaine afin de pouvoir fournir un appui plus ciblé. Les réformes de l'Union africaine et de l'ONU permettent largement de repositionner les mécanismes de coordination aux niveaux régional, sous-régional et national pour améliorer la cohérence. L'appui permanent de la CEA à la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et des principales initiatives d'infrastructures du continent a contribué à promouvoir la bonne gouvernance et l'intégration régionale en Afrique.

## Annexe

## Composition des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale

<i>Groupe thématique</i>	<i>Dénomination</i>	<i>Membres – Organisations et institutions des Nations Unies, Commission de l'Union africaine et communautés économiques régionales</i>
<b>Groupe thématique 1</b>	Croissance économique durable et inclusive, industrie, commerce, agriculture et agro-industrie et intégration régionale	<p><b><u>Nations Unies</u></b> CEA, FAO, OIT, OIM, UIT, PNUD, PNUE, UNESCO, ONU-Habitat, HCR, UNICEF, ONUDI, UNOPS, ONU-Femmes, PAM</p> <p><b><u>Commission de l'Union africaine</u></b> Commerce et industrie, affaires économiques, économie rurale et agriculture, affaires sociales, ressources humaines, science et technologie, Bureau du Conseiller juridique de la Commission de l'Union africaine, finances, Bureau du DCP</p>
<b>Groupe thématique 2</b>	Développement des infrastructures	<p><b><u>Nations Unies</u></b> CEA, FAO, OIT, OIM, UIT, PNUD, PNUE, UNESCO, ONU-Habitat, ONUDI, UNOPS</p> <p><b><u>Commission de l'Union africaine</u></b> Infrastructure et énergie, ressources humaines, science et technologie, commerce et industrie, économie rurale et agriculture, Bureau du Conseiller juridique</p>
<b>Groupe thématique 3</b>	Valorisation du capital humain, santé, nutrition, science, technologie et innovation	<p><b><u>Nations Unies</u></b> CEA, FAO, OIT, OIM, UIT, HCDH, ONUSIDA, PNUD, PNUE, UNESCO, UNESCO- Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique, FNUAP, HCR, UNICEF, ONUDI, UNOPS, ONU-Femmes, PAM, OMS</p> <p><b><u>Commission de l'Union africaine</u></b> Ressources humaines, science et technologie, affaires sociales, infrastructure et énergie</p>
<b>Groupe thématique 4</b>	Travail, création d'emplois, protection sociale, migrations et mobilité	<p><b><u>Nations Unies</u></b> CEA, FAO, OIT, OIM, PNUD, UNESCO, HCR, UNICEF, ONU-Femmes</p> <p><b><u>Commission de l'Union africaine</u></b> Affaires sociales, affaires politiques, femme et égalité des sexes, affaires économiques</p>
<b>Groupe thématique 5</b>	Égalité des sexes et autonomisation des femmes et des jeunes	<p><b><u>Nations Unies</u></b> Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, FAO, OIT, ONUSIDA, UNESCO- Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique, FNUAP, HCR, UNICEF, VNU, ONU-Femmes, PAM</p> <p><b><u>Commission de l'Union africaine</u></b> Femmes et égalité des sexes, ressources humaines, science et technologie, affaires sociales</p>

<b>Groupe thématique 6</b>	Affaires humanitaires et gestion des risques liés aux catastrophes ;	<p><b><u>Nations Unies</u></b></p> <p>CEA, Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes, FAO, OIT, OMI, ONUSIDA, PNUD-CSRA, PNUE, HCR, UNICEF, VNU, PAM</p> <p><b><u>Commission de l'Union africaine</u></b></p> <p>Affaires politiques, économie rurale et agriculture, affaires économiques, affaires sociales et paix et sécurité</p> <p>Communautés économiques régionales :</p> <p>COMESA, CAE, CEDEAO, IGAD, SADC</p> <p>Entités associées :</p> <p>NRC-UA, ICRC-UA, FICR-UA, OXFAM-UA, AHA, AACC, LPI, CIAB</p>
<b>Groupe thématique 7</b>	Environnement, urbanisation et population	<p><b><u>Nations Unies</u></b></p> <p>CEA, OIT, OMI, OIM, PNUD, PNUE, UNESCO, FNUAP, ONU-Habitat, UNICEF, ONUDI</p> <p><b><u>Commission de l'Union africaine</u></b></p> <p>Infrastructure et énergie, affaires sociales, commerce et industrie, ressources humaines, science et technologie</p>
<b>Groupe thématique 8</b>	Sensibilisation, information, communication et culture	<p><b><u>Nations Unies</u></b></p> <p>Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, CEA, OIT, OMI, OIM, ONUSIDA, PNUD, PNUE, UNESCO, HCR, UNICEF, ONUDI, ONU-Femmes</p> <p>Commission de l'Union africaine</p> <p>Information et communication, affaires sociales, planification stratégique, infrastructure et énergie</p>
<b>Groupe thématique 9</b>	Gouvernance, paix et sécurité	<p><b><u>Nations Unies</u></b></p> <p>Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, HCDH, PNUD, UNESCO, HCR, UNICEF, ONU-Femmes</p> <p><b><u>Commission de l'Union africaine</u></b></p> <p>Affaires politiques, paix et sécurité, affaires sociales, Direction du genre, ressources humaines et planification stratégique, Bureau des affaires juridiques, Mécanisme africain d'évaluation par les pairs</p>